



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture

Direction des libertés publiques  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

**Arrêté fixant la liste des journaux habilités  
à publier les annonces judiciaires et légales  
pour l'année 2017**

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

**VU** la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit à l'allègement des démarches administratives ;

**VU** la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

**VU** le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

**VU** la circulaire ministérielle du 3 décembre 2015 relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer ;

**VU** les dossiers présentés par les responsables de chaque support de presse ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 fixant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2017 ;

**Considérant** qu'une erreur matérielle est intervenue dans la domiciliation des journaux « **L'Aisne Nouvelle** » et « **L'Union** » ;

**SUR** la proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2017 est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Pour l'ensemble du département :**

- « **Le Courrier - La Gazette** »,  
rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;  
SAS « L'Observateur », 1, rue Robert Bichet 59440 AVESNELLES ;

- « **La Thiérache** »,  
rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;  
SAS « L'Observateur », 1, rue Robert Bichet 59440 AVESNELLES ;

.../...

- « **Picardie - La Gazette** »,

3, place d'Aguesseau - 80039 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.92.01.75 ;  
SARL « Picardie – La Gazette », 3, Place d'Aguesseau 80039 AMIENS ;

- « **L'Aisne Nouvelle** »,

35, rue Arnaud Bisson Résidence Les Jardins de l'Hôtel Dieu 02100 SAINT-QUENTIN Cedex - Tél : 03.23.06.36.36 ;

SA « L'Aisne Nouvelle », 35, rue Arnaud Bisson Résidence Les Jardins de l'Hôtel Dieu 02100 SAINT-QUENTIN ;

- « **L'Agriculteur de l'Aisne** »,

1, rue René Blondelle - 02007 LAON Cedex - Tél : 03.23.22.50.50 ;

SA « Société d'Éditions Techniques Agricoles », 1, rue René Blondelle 02007 LAON Cedex ;

- « **L'Union** »,

14, rue Mignot Bât A CS 20001 51083 REIMS Cedex - Tél : 03.26.50.50.50 ;

SA du Journal l'Union, 14, rue Mignot Bât A CS 20001 51083 REIMS Cedex ;

- « **L'Axonais** »,

12, boulevard Gambetta 02000 SOISSONS - Tél : 03.59.61/17.80 ;

Société Axonaise de Presse, 12, boulevard Gambetta 02200 SOISSONS ;

- « **Le Démocrate de l'Aisne** »,

2, rue Dusolon, B.P. 26, 02140 VERVINS - Tél : 03.23.98.02.41 ;

Association « Les amis du Démocrate », 2, rue Dusolon B.P. 26, 02140 VERVINS ;

**Pour l'arrondissement de SAINT-QUENTIN :**

- « **Le Courrier Picard** »,

29, rue de la République - CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.82.60.00 ;

Le Courrier Picard, CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1.

**ARTICLE 2** - L'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, les sous-préfets et les procureurs de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux journaux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le 23 DEC. 2016

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet,  
Directeur de Cabinet



Cédric BONAMIGO